

REGLEMENT DU MARCHÉ AUX PUCES & MARCHÉ DE L'ARTISANAT DE BOSSELSHAUSEN
DIMANCHE 14 JUIN 2015

OUVERT A TOUS : PARTICULIERS — BROCANTEURS — ANTIQUAIRES

1. Le marché aux puces est ouvert à tous, à condition de renvoyer le bulletin d'inscription totalement rempli et accompagné du règlement par chèque libellé à l'ordre de Association Sports et Loisirs de Bosselshausen impérativement avant le **11 juin 2015**. Pas d'inscription par téléphone.
2. Toute réservation non accompagnée de son règlement ne sera pas prise en considération.
3. La mise en place des exposants se fera de 6h à 8 h ; au-delà les places non occupées seront redistribuées.
4. Le prix de la place est de 2 € le mètre linéaire (particulier et professionnel).
5. Un mètre supplémentaire gratuit est offert aux habitants du village.
6. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.
7. Accueil : Rue de l'Anneau (entrées en venant de Riedheim et en venant de la RD91 par Grand'Rue)
8. Les emplacements seront attribués dans l'ordre d'arrivée des réservations, le cachet de la poste faisant foi.
9. Votre numéro d'emplacement vous sera signifié le jour même.
10. Les stands de boissons et de restauration sont exclus, puisque réservés aux organisateurs ; la vente de denrées alimentaires sera soumise à autorisation des organisateurs.
11. Toute déclaration et/ou vente frauduleuse seront poursuivies conformément aux dispositions du code pénal.
12. La vente d'armes blanches non mouchetées ou à percussion est strictement interdite.
13. L'introduction de substances nocives ou explosives est interdite dans le périmètre de la manifestation.
14. Toute utilisation ou démonstration de mécanismes dangereux est interdite ainsi que toute manifestation bruyante.
15. La vente et présentation d'animaux est interdite.
16. Les animaux doivent être tenus en laisse.
17. L'association organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol ou d'accident pouvant survenir aux stands ou dans le périmètre de la manifestation.
18. Chaque exposant est prié de laisser son emplacement dans un état correct et propre pour 18 heures. Les déchets et autres objets sont à débarrasser. Le fleurissement et les espaces verts sous toutes leurs formes sont à respecter.
19. Toute personne ne respectant pas le règlement sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.
20. La pièce d'identité citée sur le bulletin d'inscription devra être présentée à l'entrée du marché aux puces.

En cas de non-respect de ce règlement, l'Association Sports et Loisirs de Bosselshausen est seule juge pour prendre toutes dispositions adéquates. Ce règlement a été déposé à la Mairie de Bosselshausen, à la Sous-préfecture de Saverne et à la Gendarmerie de Bouxwiller.

ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS DE BOSSELSHAUSEN
4 Ruelle de l'Anneau — 67330 BOSSELSHAUSEN
Tél. 06 50 72 37 41 — ljust66@aol.com — 03 88 03 31 51

BULLETIN D'INSCRIPTION à retourner avant le 11 juin 2015 (délai impératif) à

Association Sports et Loisirs de Bosselshausen — 4 ruelle de l'anneau — 67330 BOSSELSHAUSEN

NOM — PRENOM : _____ TEL/PORTABLE : _____
ADRESSE : _____
ADRESSE INTERNET : _____
CARTE D'IDENTITE N° : _____ DELIVREE LE : _____ PAR : _____
POUR LES PROFESSIONNELS,
REGISTRE DU COMMERCE N° : _____ DELIVRE LE : _____ PAR : _____
NATURE DU STAND : _____

Je demande à participer au marché aux puces de Bosselshausen le 14 juin 2015 et réserve un emplacement de : _____ mètres linéaires, soit un total de _____ €. Ci-joint une photocopie de la carte d'identité et un chèque de _____ libellé à l'ordre de l'Association Sports et Loisirs de Bosselshausen.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et j'atteste sur l'honneur que l'origine des objets à vendre ou à échanger est régulière. Par ailleurs, je serai inscrit dans un registre tenu à disposition des services de police ou de gendarmerie pendant et après la manifestation.

Date :

Signature :